

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20251216-CS2025-12-16-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 16 DECEMBRE 2025



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 20 novembre 2025,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGGOO, Mme Anne FUMERY

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN
Mme Nathalie LEBAS

ayant donné pouvoir
ayant donné pouvoir

Mme Caroline CAYEUX
Mme Chanez HERBANNE

2 membres suppléant leur titulaire :

Mme Marie-Manuelle JACQUES
M. Luc CHAPOTON

suppléante de
suppléant de

M. Martial DUFLOT
M. Jean DESSESSART

En présence également :

M. Christian DEMAY

suppléant de

Mme Catherine MARTIN

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUÏ, M. Dominique DEVILLERS, M. Martial DUFLOT, M. Denis PYPE, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, Mme Joëlle GARAUÏ, M. Jean DESSESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2025-12-16-03 relatif à la modification des statuts du SMABT concernant le « Fonds d'Actions Territoriales » ;

CONSIDERANT que la délibération CS SMABT 2024-06-06-01 du 6 juin 2024, le Fonds d'Actions Territoriales (FACT) apporte son soutien financier aux associations, communes et groupement de communes situés dans le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Beauvais-Tillé ;

CONSIDERANT que les premiers porteurs de projets à vocation caritative, éducative, sportive et culturelle ont ainsi pu être soutenus financièrement ;

CONSIDERANT que depuis le mois d'octobre le traitement des aides s'effectue de façon dématérialisée grâce au portail des aides en ligne du Conseil départemental ;

CONSIDERANT qu'il nécessaire que le Syndicat Mixte adapte ses statuts afin de se conformer aux exigences du contrôle des comptes publics et de qualifier les projets éligibles aux aides du FACT ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

MODIFIE à l'article 7-2 des statuts du SMABT et ajoute l'alinéa suivant :

« Le Syndicat pourra accorder son soutien financier aux communes et groupement de communes situés dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), aux associations disposant d'un numéro de SIREN situées dans ces communes et groupement de communes, à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, au Conseil départemental de l'Oise **et à la région Hauts-de-France, sous réserve de leur versement au titre de la participation au fonctionnement du SMABT.**

Les projets traités devront nécessairement revêtir un caractère culturel, sportif, éducatif ou caritatif. Les collectivités propriétaires membres du SMABT pourront elles-mêmes solliciter le soutien financier du FACT pour la réalisation de projets dans les domaines précités. »



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé